

(2001/C 26 E/127)

QUESTION ÉCRITE E-0757/00**posée par Daniel Varela Suanzes-Carpegna (PPE-DE) à la Commission**

(13 mars 2000)

Objet: Fourniture du marché communautaire en longes de thon

À l'occasion du Conseil de la Pêche du 30 mars 1999, la Commission s'est engagée à entreprendre une étude en vue d'établir un bilan sur l'approvisionnement du marché communautaire en longes de thon, étude présentée le 29 novembre 1999 et intitulée «Étude concernant la demande et la fourniture de longes de thon — Évaluation de l'approvisionnement du marché communautaire en longes de thon, à court et à moyen terme».

Quelle sera la position de la Commission sur la base des recommandations énoncées dans cette étude?

(2001/C 26 E/128)

QUESTION ÉCRITE E-0758/00**posée par Daniel Varela Suanzes-Carpegna (PPE-DE) à la Commission**

(13 mars 2000)

Objet: Fourniture du marché communautaire en longes de thon

À l'occasion du Conseil de la Pêche du 30 mars 1999, la Commission s'est engagée à entreprendre une étude en vue d'établir un bilan sur l'approvisionnement du marché communautaire en longes de thon, étude présentée le 29 novembre 1999 et intitulée «Étude concernant la demande et la fourniture de longes de thon — Évaluation de l'approvisionnement du marché communautaire en longes de thon, à court et à moyen terme».

La Commission considère-t-elle que l'étude précitée répond à l'engagement souscrit par la Commission, le 30 mars 1999, d'entreprendre une étude en vue de dresser le bilan de l'approvisionnement du marché communautaire en longes de thon?

(2001/C 26 E/129)

QUESTION ÉCRITE E-0759/00**posée par Daniel Varela Suanzes-Carpegna (PPE-DE) à la Commission**

(13 mars 2000)

Objet: Fourniture du marché communautaire en longes de thon

À l'occasion du Conseil de la Pêche du 30 mars 1999, la Commission s'est engagée à entreprendre une étude en vue d'établir un bilan sur l'approvisionnement du marché communautaire en longes de thon, étude présentée le 29 novembre 1999 et intitulée «Étude concernant la demande et la fourniture de longes de thon — Évaluation de l'approvisionnement du marché communautaire en longes de thon, à court et à moyen terme».

La Commission peut-elle indiquer pour quelles raisons cette étude stipule dans ses recommandations tout comme dans l'analyse et les conclusions que «l'objet principal est d'examiner les moyens d'approvisionner l'industrie italienne pour qu'elle continue à être compétitive, sans toutefois porter préjudice à d'autres producteurs européens tel que l'Espagne», alors que cette étude a pour objet la fourniture à court et moyen terme de longes de thon sur le marché communautaire et non pas le marché italien?

(2001/C 26 E/130)

QUESTION ÉCRITE E-0760/00**posée par Daniel Varela Suanzes-Carpegna (PPE-DE) à la Commission**

(13 mars 2000)

Objet: Fourniture du marché communautaire en longes de thon

À l'occasion du Conseil de la Pêche du 30 mars 1999, la Commission s'est engagée à entreprendre une étude en vue d'établir un bilan sur l'approvisionnement du marché communautaire en longes de thon,